



Compte-rendu de la réunion du Bureau du Pays du 28 juin 2013

Présents :

Bureau : MME BEVIERE - MM. BRUNEAU, FEVRIER, FOURAY, HERVIEUX, MALET, PICARD, TARTINVILLE

Comité Consultatif et personnalités qualifiées : MME BONNEAU - MM. BOUVARD, DONES, GUERIN, M. CHOFFY, Conseiller général

Autres personnalités : M. FOURNIER-MONTGIEUX, Sous Préfet de Pithiviers, MME DALLOT, Présidente du Conseil de développement

Absents excusés :

Bureau : MME FAUTRAT, MM. GUERINET, HOUZE, LEGRAND, THION, VILLETTE

Comité consultatif et personnalités qualifiées : MM. MAMEAUX, PIGNAULT, RENUCCI, ROUSSEAU

Autres personnalités : MMES DUBOIS, Député, CANETTE, Vice-présidente du Conseil Régional, MATHIAS, conseillère territoriale à la Région Centre - M. PAGE, Trésorier

Pouvoirs :

M. GUERINET donne pouvoir à Mme BEVIERE

M. THION donne pouvoir à M. TARTINVILLE

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du bureau du 24 mai 2013
- Contrat Régional de Pays : examen des dossiers de demande de subvention
- Mise en œuvre de la loi relative à l'accès à l'emploi titulaire :
 - Adoption du plan pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire
 - Convention avec le CDG 45
- Prise en charge partielle des frais d'abonnement pour le déplacement des agents (résidence – lieu de travail)
- Acceptation d'un chèque d'Axitis Vion
- Affaires diverses

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Mme BEVIERE accueille les élus et excuse Mmes DUBOIS et CANETTE, retenues par d'autres obligations.

Mme BEVIERE précise que deux pouvoirs ont été donnés : M. GUERINET donne pouvoir à Mme BEVIERE et M. THION donne pouvoir à M. TARTINVILLE.

La Présidente propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour : « Contrat Régional de Pays 3G : demande de mobilisation de fonds "enveloppe fongible" » et « SAGE : choix de l'imprimerie pour la reproduction de documents ». Ne notant pas d'observation, ces points sont ajoutés.

Approbation du compte-rendu du bureau du 24 mai 2013

Mme BONNEAU demande une modification au compte-rendu du Bureau précédent. Ce dernier est modifié comme suit : « Elle demande que lui soit précisé quand et comment les « partenaires privés » du Pays ont été destinataires de l'information sur la cession du mobilier. David VOYER lui

répond qu'un second mail, à destination des partenaires, a été envoyé quelques minutes après celui envoyé aux communes et Communautés de Communes, puisqu'il s'agit de deux listings différents. ».

Dossiers Contrat Régional de Pays

Dossier « Etude de pré-programmation pour le domaine du Flotin », Communauté de communes du Beaunois.

Mme BEVIERE présente le projet. Afin d'étudier et d'approfondir toutes les possibilités et scénario pour le site du Flotin, la Communauté de Communes du Beaunois a retenu le cabinet CP&O « les m2 heureux » pour réaliser une mission de pré-programmation et de programmation.

Cette étude comprend une tranche ferme correspondant à la pré-programmation. Lors de cette tranche, seront étudiées les opportunités et la recherche de potentialités, la faisabilité des projets, puis la définition des exigences essentielles. La seconde tranche, conditionnelle, correspond à l'étude de programmation. La troisième tranche, conditionnelle également, correspond à la rédaction du cahier des charges.

Le coût du projet s'élève à 43 175 € HT. La subvention demandée est de 8 635 €, soit 20% des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le bureau donne un avis favorable.

- Dossier « Travaux de réhabilitation pour la construction d'un RAM à Bellegarde », Communauté de communes du Bellegardois.

Mme BEVIERE passe la parole à M. MALET pour qu'il présente le projet.

La Communauté de communes du Bellegardois souhaite se rendre plus accessible aux habitants en installant ses locaux dans un site qui lui permettra de recevoir le public dans des conditions convenables. L'objectif est de faire de ce nouveau lieu une référence pour les habitants du territoire pour tout ce qui concerne l'intercommunalité et les services à la population à vocation intercommunale. Ce site lisible, identifiable, accessible, a vocation à accueillir deux projets : la maison de l'intercommunalité sur 1 584 m² et la maison de santé pluridisciplinaire sur 666 m².

Au sein de la maison de l'intercommunalité, la Communauté de communes installera deux entités : un hôtel communautaire hébergeant les services administratifs et le Relais d'Assistante Maternelle et une maison des services publics, regroupant les services d'aide à domicile, le service d'infirmiers à domicile, le portage de repas, etc.

Le choix du bâtiment répond à deux préoccupations : disposer d'un site aisément accessible et connu au cœur de la commune et porter une démarche de renouvellement urbain par la réaffectation d'un bâtiment existant et vacant plutôt qu'une construction en secteur périphérique.

M. MALET souligne le grand intérêt des Relais d'Assistantes Maternelles sur les territoires.

Le coût du projet global s'élève à 2 324 886,16 € HT. Les dépenses éligibles s'élèvent à 328 100,05 €. La subvention demandée est de 65 620 €, soit 20% des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le bureau donne un avis favorable.

Mme BEVIERE reprend la parole pour présenter le dossier suivant.

- Dossier « Acquisition d'un véhicule de portage de repas à domicile », ADAPA de Beaune-la-Rolande.

L'ADAPA du canton du Beaunois intervient auprès des personnes âgées dont certaines souffrent de handicap. En 2012, l'association a distribué 10 921 repas à domicile dans tout le canton de Beaune-la-Rolande. Le véhicule utilisé pour le portage de repas a été récemment accidenté et déclaré à l'état d'épave. Afin de poursuivre l'activité de l'ADAPA, la structure a dû louer un véhicule auprès de la société « Le Petit Forestier ». Pour le remplacement de celui qui a été accidenté, le Conseil d'Administration a voté l'achat d'un nouveau véhicule de type « Kangoo Express » adapté isotherme. C'est ce véhicule qui a été retenu car il était disponible immédiatement. Ce dernier répond aux exigences vétérinaires dans le cadre du portage de repas.

Le coût du matériel s'élève à 21 946,02 €. La subvention demandée est de 4 389 €, soit 20 % des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le bureau donne un avis favorable.

Après l'adoption de ces trois dossiers, Mme BEVIERE précise que le solde sur ce module 2 « Services à la population » est de 861 756 €.

- Dossier « Travaux d'isolation de la salle polyvalente de Bouilly en Gâtinais », Commune de Bouilly en Gâtinais.

La Commune dispose actuellement d'une salle polyvalente d'environ 85 m². Les menuiseries ont été changées il y a 15/20 ans mais les portes d'entrée sont très détériorées. Les travaux sont envisagés pour remédier aux problématiques suivantes :

- la salle n'est actuellement pas isolée, les murs de pierres sont simplement plâtrés et décorés d'une moquette murale, le sol en carreaux porphyrés n'est pas isolé, les plafonds sont simplement habillés de dalles de propreté et l'entrée se fait directement dans la salle, sans sas.
- le système de chauffage est obsolète, la chaudière murale ne fonctionne plus et celle-ci est accessible aux utilisateurs, ce qui peut engendrer des dysfonctionnements.

Les solutions proposées sont les suivantes :

- sur la partie existante, le projet prévoit de rénover thermiquement la salle, l'isolation de forte efficacité sera faite sur toutes les parois, y compris le plafond et le sol, les portes d'accès seront changées, une nouvelle issue de secours sera aménagée sur la façade arrière.
- le local des sanitaires actuels sera fermé par rapport à la salle et deviendra la chaufferie, permettant ainsi de sortir l'appareil de production de chaleur de la salle.
- la nouvelle chaufferie pourra être au gaz comme actuellement, mais une variante avec un chauffage à base de pellets de bois est aussi possible et fait l'objet d'un chapitre dans l'estimatif.
- la diffusion du chauffage se fera par un plancher chauffant, permettant ainsi d'avoir un système le plus économique et efficace possible.
- une ventilation mécanique sera installée afin de permettre le renouvellement de l'air intérieur.

Le coût du projet est estimé à 32 706,15 €. La subvention demandée est de 16 353 €, soit 50 % des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le bureau donne un avis favorable.

Après l'adoption de ce dossier, Mme BEVIERE précise que le solde sur ce module 4 « Performance énergétique » est de 499 046,26 €.

Délibération pour la mobilisation de l'enveloppe fongible (point ajouté à l'ordre du jour)

Mme BEVIERE explique la raison de cette nouvelle mobilisation de l'enveloppe fongible sur le module 12. Le projet porté par la CUMA de l'Epi « Acquisition d'un néo-déchaumeur équipé d'un semoir direct » avait été validé en Bureau de Pays en mai 2012 sur le module 7 « Biodiversité ». Or, la Commission Permanente de la Région a attribué la subvention, en juin 2013, sur le module 12, comme le prévoyait le redéploiement du contrat à mi-parcours. L'instruction du Pays fait apparaître l'insuffisance des crédits disponibles sur ce module (cf. décision du Bureau du 24 mai). Pour financer ce projet et mobiliser une partie de l'enveloppe fongible, il convient de prendre une nouvelle délibération.

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente, le Bureau demande à la Région son accord pour mobiliser 11 500 € de l'enveloppe fongible sur le module 12.

L'enveloppe fongible passera ainsi de 137 354,77 € à 125 854,77 € (dont 30 000 € en fonctionnement).

Pas de vote contre – Pas d'abstention – la délibération est adoptée à l'unanimité.

Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire

Mme BEVIERE précise qu'il s'agit de mettre en œuvre la loi n°2012-347 du 12 mars 2012.

En 2013, 2 personnes pouvaient prétendre à la titularisation. David VOYER a refusé et Florence BOUVARD-VERSLIPE s'est vu obligée de refuser car à la Commune de Ramoulu (autre temps partiel), elle ne peut pas prétendre à la titularisation. Le cadre ne prévoit pas la possibilité d'être titularisé sur un temps partiel et de ne pas l'être sur le second.

En 2014, les deux postes d'ingénieurs territoriaux du SAGE seront éligibles.

M. TARTINVILLE attire l'attention sur le fait de la titularisation des agents sur un « programme » non pérenne tel que la CLE du Sage Nappe de Beauce. Il demande à ce que soient précisées les implications financières que cela pourrait engendrer pour le Pays dans le cas d'une rupture de programme.

La réponse ne pouvant être donnée en séance, Mme BEVIERE va se renseigner et en informera le Bureau en juillet.

La délibération porte à la fois sur le rapport de la situation des agents et le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire et la convention avec le Centre de Gestion du Loiret pour l'organisation des sélections professionnelles.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – la délibération est adoptée à l'unanimité.

Prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement pour les déplacements des Agents entre leur résidence et leur lieu de travail

Mme BEVIERE précise qu'il s'agit ici de mettre en œuvre le décret n°2010-676 du 21 juin 2010 instituant une prise en charge partielle du prix des titres de transports, correspondant à la moitié du tarif des abonnements. Une collaboratrice qui vient de s'installer à Orléans peut y prétendre.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – la délibération est adoptée à l'unanimité.

Remboursement pour la régularisation de charges 2012

Mme BEVIERE précise qu'il s'agit d'accepter le chèque de 860,03 € de la Société AXITIS VION en remboursement du trop perçu sur les charges 2012 (760,03 €) et du dépôt de garantie relatif au parking (100 €) pour les locaux occupés Avenue de la République.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – la délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération pour le choix de l'imprimerie pour la reproduction de documents (SAGE) (point ajouté à l'ordre du jour)

Mme BEVIERE propose d'accepter le devis de l'Imprimerie Beauvallet pour la reproduction des documents du SAGE (rapport de présentation, synthèse de l'état des lieux, Plan d'Aménagement et de Gestion Durable, fiches actions, règlement), pour un montant de 9 846 € HT, soit 11 775,81 € TTC.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – la délibération est adoptée à l'unanimité.

- Invitation pour la signature du bilan à mi-parcours.

Mme BEVIERE informe les élus que l'invitation à cette signature, précédée de la visite de l'atelier de transformation de l'EARL Le Champ d'Eau à Greneville en Beauce et de la visite de Yèvre le Château, se tiendra le 17 juillet de 10h à 12h, en présence du Président de la Région Centre, François BONNEAU.

-Trame verte et bleue

Mme BEVIERE rappelle que les consultations des personnes ressources du territoire se poursuivent. A ce jour, plus de la moitié des 31 entretiens ont été réalisés.

Le cabinet d'études en est à la réalisation d'une première cartographie d'occupation du sol, dont l'objectif est d'identifier la nature et le type d'occupation du sol. Elle servira de support pour la définition des corridors écologiques et des réservoirs de biodiversité.

Cette cartographie devra être présentée aux Communautés de communes avant le 15 juillet. Les dernières dates de rencontres sont confirmées en séance.

- Agenda 21

Mme BEVIERE rappelle que les premiers ateliers de partage du diagnostic ont réuni 50 participants. Des entretiens complémentaires avec des personnes ressources auront lieu début juillet. Le diagnostic de territoire sera débattu en Comité de pilotage le 12 juillet.

Suivront, entre juin et août, la définition de la stratégie et de septembre à décembre, l'élaboration d'un programme d'actions.

-Formation ADEME « Plan Climat Energie Territorial: les enjeux d'un projet politique de développement durable ».

Mme BEVIERE informe les élus de cette formation, sur une journée, les 11 ou 19 septembre 2013. La formation a pour objectif de faciliter l'engagement de la collectivité ou du territoire dans la mise en œuvre d'un Plan Climat Energie.

N'ayant plus d'informations à donner et ne relevant pas d'observations, Mme BEVIERE lève la séance à 18h00.